

SUISSE

Sont reconnus au titre de la directive 2005/36/CE. Annexe V.7

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Année universitaire de référence
Suisse	Diploma di architettura (Arch. Dipl. USI)	Accademia di Architettura dell'Università della Svizzera Italiana		1996/1997
	Master of Arts BFH/HES-SO en architecture	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Combiné avec la Berner Fachhochschule (BFH)		2007/2008
	Master of Arts FHNW en architecture	Fachhochschule Nordwestschweiz (NHNW)		2007/2008
	Master of Arts FHZ en architecture	Fachhochschule Zentralschweiz (FHZ)		2007/2008
	Master of Arts ZFH en architecture	Zürcher Fachhochschule (ZFH), Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW), Département Architektur, Gestaltung und Bauingenieurwesen <i>(Zurich Universität des Sciences Appliquées (UAS Zurich), Zurich Universität des Sciences Appliquées (ZHAW), Département d'Architecture, Design et Génie civil)</i>		2007/2008
	Master of Sciences (MSc) en architecture ; Aarchitecte (arch. Dipl. EPF)	Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne		2007/2008

	Master of Sciences ETH en architecture (MSc ETH Arch)	Ecole Polytechnique fédérale de Zurich		2007/2008
--	--	---	--	-----------

Sont reconnus au titre de l'Annexe V.6 – droits acquis

1. les diplômes d'archite délivrés par les Ecoles Polytechniques fédérales : « arch. ETH », « Arch . dipl EPF », « arch.dipl. PF »

Année académique de référence 2004/2005

2. Diplôme d'architecte délivré par l'Ecole d'Architecture de Genève : « architecte diplômé EAUG »

Année académique de référence 2004/2005

3. Architecte REG A

Année académique de référence 2004/2005

Les diplômes d'architecte délivrés par l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Genève

Les diplômes d'architecte délivrés par l'Académie d'Architecture de Mendrisio